

SEANCE DU 03 MAI 2016

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 14

A délibéré : 14

Ayant donné procurations : 0

L'an deux mil seize, le trois mai à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Vieilley, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Christiane ZOBENBULLER, Maire,

Convocation du : 27 avril 2016

Certifiée exécutoire le 04 mai 2016

Transmis en préfecture le 13 mai 2016

Etaient présents : Mmes LEROY. ZOBENBULLER.

Mrs BAY NOUAILHAT. BOGNON. ERARD. FOLIN. GODILLOT.

KASAD. MARCHE. MULIN. RACLOT. SIMAO. VERCHERE. VIENT.

Secrétaire de séance :

José SIMAO

Absents excusés :

01- OBJET : INSTALLATION ABRI BUS RUE DU GENERAL DE GAULLE :

L'exposé du maire entendu et après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- décide de remplacer l'abri bus situé rue du Général de Gaulle, et d'installer des barrières de sécurité sur ce site et celui de l'abri bus des Prés Verts,

-s'engage à réaliser et à financer ces travaux, dont le montant s'élève à 14 437.00 €.

- se prononce sur le plan de financement suivants :

-fonds libres 10828.00 €

-subventions..... 3 609.00 €

-sollicite l'aide financière du Département,

-demande l'autorisation d'exécuter ces travaux avant la notification de la décision attributive de subvention.

Résultat du vote :

-contre : 00

-abstention : 00

- pour : 14

02- OBJET : SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE :

Suite à l'arrêté préfectoral du 16 avril 2016, portant projet d'extension du périmètre de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, chaque commune concernée doit se prononcer sur ce schéma.

Madame le maire rappelle que par un courrier du 29 septembre 2015 et la délibération du 08 décembre 2015, le conseil municipal avait déjà émis le souhait d'être rattaché à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents l'arrêté de Monsieur le Préfet du 16 avril 2016.

Résultat du vote :

-contre : 00

-abstention : 00

- pour : 14

03- OBJET : CESSION MICRO-CRECHE DE VIEILLEY :

Dans le cadre de la loi NOTRe et des modifications intercommunales qu'elle engendre, notre intercommunalité (CCDBB) sera dissoute le 31 décembre 2016.

A cet effet, avant d'envisager une vente de la micro-crèche (bien communautaire), située 56 rue du Général de Gaulle à Vieilley, Monsieur le Président de la Communauté de communes souhaite recueillir notre avis sur la reprise ou non de ce bâtiment à notre charge, estimé actuellement par France Domaines à 148 000.00 €.

Après discussion, le conseil municipal se laisse le temps de la réflexion, et sursoit sa décision.

04- OBJET : MISSION MAITRIE D'ŒUVRE TRAVAUX LAGUNAGE :

L'exposé entendu, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- accepte la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement et de renforcement du lagunage pour un montant de 4 400,00 € H.T.,
- autorise le maire à signer cette mission.

Résultat du vote :

-contre :	00
-abstention :	00
- pour :	14

FIN DES DELIBERATIONS

DIVERS :

CARTES AVANTAGES JEUNES :

L'opération étant reconduite, la plaquette préparée par Cyril VIENT sera distribuée prochainement.

FLEURISSEMENT DU VILLAGE :

Il aura lieu samedi 14 mai ; Madame Valérie ETIENNEY, Messieurs Hubert FOLIN, Jimmy KASAD, Thierry MARCHE, Franck RACLOT, Guy VERCHERE et Cyril VIENT participeront à cette tâche.
Monsieur FOLIN est chargé de remplacer la réserve d'eau de la Fontaine du Bas.

AGENT COMMUNAL :

Monsieur Thierry MARCHAND a été recruté, le 15 avril, en lien avec le Centre de Gestion, pour assumer le remplacement de l'agent communal.

INFORMATIONS DIVERSES : rapport sur les différentes réunions : SIVOM, SYDED, SCOLAIRE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 35.